



Se marier à l'Eglise

jeudi 14 septembre 2017, par [Père Luc Pialoux](#)

Vous souhaitez vous marier l'année prochaine ? Soyez les bienvenus ! Vous vous demandez peut-être à qui vous adresser ? C'est simple !

Pour préparer votre mariage

Vous avez passé beaucoup de temps, pour acquérir un savoir-faire professionnel, vous entraîner à un sport d'athlétisme ou d'équipe, pour jouer d'un instrument de musique, pratiquer une langue étrangère. De même, il est nécessaire de prendre du temps pour préparer cette étape importante de votre vie.

Contactez nous le plus tôt possible

(minimum 12 mois avant) pour définir le jour et l'heure de votre mariage, et pour recevoir toutes les indications utiles concernant l'inscription et les dates de la préparation.

Contact : **Jacques Faraut**, diacre responsable du mariage sur le doyenné : mariage.dinard-pleurtuit.chezorange.fr

Si vous n'avez pas de courriel : +33 (0)9 52 77 62 34

La célébration du sacrement de mariage constitue un engagement fort et très riche pour toute votre vie. Cet engagement se situe autour de deux axes fondamentaux qu'il convient d'approfondir avec sérieux et intérêt pendant la préparation :

1. l'amour humain et sa construction
 2. la foi chrétienne
- Pour cela, nous vous demandons de vous préparer sur une période d'une année, en vivant les étapes suivantes :
- **Un dimanche d'accueil** (10h-14h), lors du premier **Dimanche En Paroisse** de la rentrée **le 24 septembre 2017 à Pleurtuit**, au cours duquel vous recevrez le nom du prêtre (ou du diacre) et du couple accompagnateur qui vous suivront tout au long de l'année.
 - **Une participation régulière au **parcours Alpha** de septembre à décembre** (soirée de lancement le mardi 26 septembre 2017 à 19h30 à Pleurtuit, puis tous les mardis soirs jusqu'au 8 décembre à l'exception des vacances de la Toussaint) pour approfondir la foi des chrétiens.
 - **Quatre rencontres avec les autres fiancés** pour approfondir le sens de l'amour humain et du mariage : le samedi 16 décembre 2017, 10h-14h, les **Dimanches En Paroisse** 21 janvier et 11 février 2018, 10h-15h, le dimanche 8 avril toute la journée).

Merci de bloquer dès maintenant toutes ces dates sur vos agendas !

Si vous avez des enfants, ils seront pris en charge sur certaines de ces rencontres, et pour les autres, la paroisse peut vous aider à trouver des solutions. Merci de nous le signaler.

Si vous habitez à l'extérieur du doyenné de Dinard vous pourrez vous marier sur nos paroisses à condition d'y avoir actuellement une attache réelle (maison de vacances, parents ou grand-parents). Dans ce cas nous vous demandons de faire votre préparation sur votre lieu d'habitation.

Contactez-nous pour réserver la date du mariage.

Contactez votre paroisse de résidence pour vous inscrire à la préparation, rencontrer le prêtre sur place qui vous accompagnera et fera votre dossier de mariage. Dans la mesure du possible, s'il peut venir vous marier c'est mieux. Sinon, un diacre ou prêtre du doyenné de Dinard s'en chargera, et vous le rencontrerez lors d'un passage chez nous !

.
. .
.

L'aspect financier de la célébration du mariage

DIOCÈSE DE RENNES, DOL ET SAINT-MALO

Vous avez décidé de vous marier à l'Église...

Le prêtre et les chrétiens de la paroisse sont heureux de vous souhaiter la bienvenue pour ce grand moment de votre vie.

Vous souhaitez vous engager à vous aimer toute votre vie. L'Église prend au sérieux votre demande. Un prêtre et une équipe vont vous accompagner vers ce sacrement en se rendant disponible et en se mettant à votre écoute. Vous souhaitez aussi que la célébration ait lieu dans une église accueillante.

L'Église ne reçoit aucune subvention pour assurer son fonctionnement.

Or, l'organisation d'un mariage représente des frais importants : éclairage, nettoyage, entretien des bâtiments, documentation... sans oublier le temps du prêtre et des équipes d'accompagnement.

Pour couvrir ces frais, la paroisse ne peut compter que sur la participation des Catholiques.

Merci d'avance pour votre contribution.

Mariage

Combien et comment donner ?

Le montant de votre participation est laissé à votre appréciation. Néanmoins, l'Église propose des repères qui tiennent compte de la réalité des coûts. Le diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo suggère une offrande d'un montant indicatif de 200 à 400 euros, ou de 5 % des sommes totales engagées pour la journée. Un don plus important permettra à la paroisse de faire face à ses besoins matériels.

Vous êtes invités à remettre votre offrande quelques jours avant votre mariage et les chèques seront à libeller à l'ordre de :

- **Paroisse Notre-Dame d'Émeraude** pour Dinard, St Enogat, La Richardais, St Briac et St Lunaire
- **Paroisse Saint Guillaume de la Rance** pour Pleurtuit et le Minihic

Quelque soit votre participation, merci et bonne route à vous vers le mariage !